

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-deux le **Mardi 8 Novembre, à 18 heures 15 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :	11	En exercice :	11
Présents :	10	Votants :	11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : CROUZET Valérie (procuration à Mme ANDRIES Corinne)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : MOTION POUR LE MAINTIEN D'UNE DIRECTION AUTONOME DE L'HOPITAL DE GOURDON

Suite au départ du Directeur du centre hospitalier de Gourdon (fixé aux environs du 20 décembre 2022), la direction de l'ARS a proposé de mettre en place une direction mutualisée avec le centre hospitalier de Cahors.

Cette proposition a été immédiatement contestée par le personnel et notamment les médecins du CH de Gourdon et par le Conseil de surveillance de l'hôpital, qui par délibération du 23 septembre 2022 a voté à l'unanimité, pour le maintien d'une direction autonome.

Les élus de la commune de Saint-Cirq-Souillaguet souhaitent s'associer au Conseil de surveillance du CH de Gourdon pour **souligner tout leur attachement au maintien d'une direction autonome de l'Hôpital de Gourdon** eu égard :

- A l'importance du programme d'investissement immobilier qui s'élève à près de 25 000 k€ et des projets de développement en cours qui nécessiteront une forte implication de la direction administrative et financière du CH de Gourdon pour être menés à bien (installation d'une IRM ; programme de rénovation des locaux, pour l'essentiel)
- A la nécessité, dans un contexte de tension des effectifs, que la Direction soit au plus près des agents hospitaliers
- A l'importance de la zone d'attractivité du CH de Gourdon dont le périmètre correspond à environ 70 000 habitants
- Aux relations difficiles avec le CH de Cahors notamment dans son rôle de redistributeur des financements publics

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité demande solennellement aux autorités de tutelle du centre hospitalier Jean Coulon de Gourdon de maintenir une direction autonome en raison de tous les éléments précités ci-avant.

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602583-20221117-202242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

